ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET N°2024/051 **VOIRIE (8.3)** Dénomination de Voie



EXTRAIT DU PROCES VERBAL des Délibérations du Conseil Municipal

d'HAZEBROUCK

SEANCE DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe GRIMBER et sur la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt-six mars deux mille vingtquatre, le projet du budget primitif à été transmis aux membres de l'assemblée le vingt et un mars 2024.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Absents ayant donné pouvoir : 9 Présents: 24

Absents: 2

PRESENTS: M. Valentin BELLEVAL, Maire, M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, Mme SCHERRIER, M. DENTENER, Adjoints,

M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA, Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, M. DEVOS, M. SOOTS, M. TIBERGHIEN, Mme DEPELCHIN, M. COTTE, Mme BELVAL, Mme REYNAERT, Mme DAUCHEZ, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:

Mme FLORQUIN-BLONDEL qui a donné pouvoir à M. FIOEN

M. BURGHELLE

qui a donné pouvoir à M. GRIMBER

Mme ANDRE

qui a donné pouvoir à Mme DELECOEUILLERIE

Mme FERLIN

M. Philippe DUHAMEL qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL qui a donné pouvoir à Mme DORMION-ROUSSEZ

M. LECLERCQ

qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND Mme SCHOONHEERE qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU

M. DECOOPMAN M. PERLEIN

qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIEN qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENTS:

Mme LIONET, M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Adrian MEIRLAND

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articl ID: 059-215902958-20240403-DEL051CM3424-DE

Considérant la nécessité de procéder au nommage des voies et lieux publics afin de faciliter le repérage au sein de la commune, la fourniture de services publics et la gestion des pouvoirs de police du Maire en termes de sécurité et de circulation ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer la commodité de la circulation et que la dénomination des voies s'inscrit au nombre de ces mesures ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner à l'ensemble des voies communales et privées dès lors qu'elles sont ouvertes à la circulation publique ;

Considérant que la voie assurant notamment la desserte du Foyer Saint-Exupéry, n'est pas nommée ;

En conséquence, il est proposé de nommer cette voie :

rue VANWALSCAPPEL, en hommage à Michel et Thérèse VANWALSCAPPEL, hazebrouckois, parents de Philippe né en 1961 et de Christophe né en 1963, porteur d'un handicap.

Michel VANWALSCAPPEL a intégré l'association des Papillons Blancs de Dunkerque et a obtenu en 1969, la création d'une section à Hazebrouck.

C'est ainsi que, Michel VANWALSCAPPEL, en tant que Président et fondateur de la section des « Papillons Blancs d'Hazebrouck », s'est investi avec son épouse Thérèse, pour que des solutions soient apportées localement à des personnes en situation de handicap et à leur famille afin de créer des structures en Flandre. Un premier foyer pour personnes handicapées, portant son nom, a été construit à Hazebrouck, rue Pasteur sur un terrain donné par la commune d'Hazebrouck.

Décédé en 1984, son épouse Thérèse a intégré le Conseil d'Administration de l'association, en 1985. Michel et Thérèse VANWALSCAPPEL ont ainsi consacré leur vie à l'inclusion des personnes en situation de handicap. Leur fils, Philippe VANWALSCAPPEL, a présidé l'association de 1997 à 2022.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'autoriser la dénomination de l'emprise en nature de voirie, comme suit : « rue VANWALSCAPPEL »,
 - De dire qu'un panneau de signalisation de nom de rue sera apposé en conséquence,
 - D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

ADOPTE à L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus (suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME

(NORD

Le Maire,

e-Président du Conseil artemental du Nord.

(NOR Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,

Adrian MEIRLAND